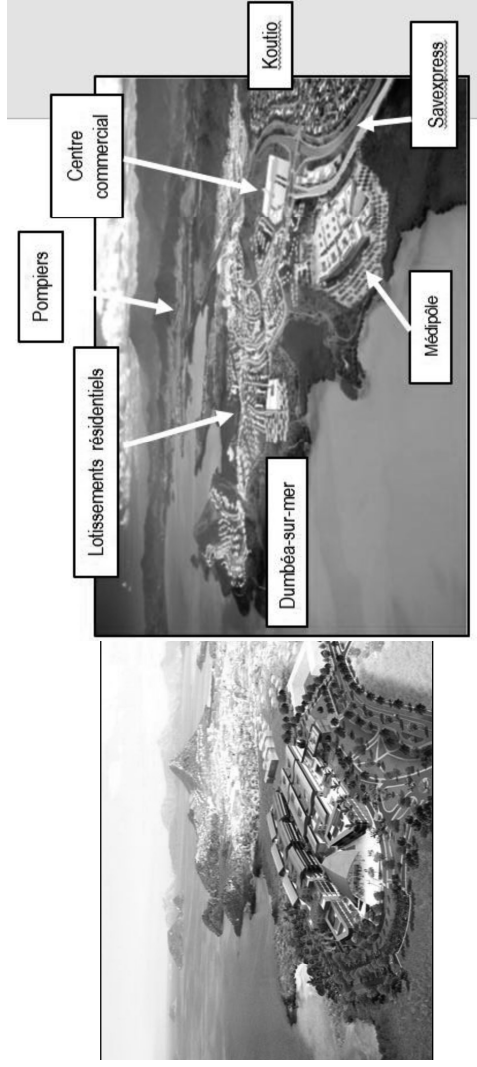


Document 1 : Le projet de construction du Médipôle de Koutio (Dumbéa)



Source : SECAL

Document 2 : Les facteurs de localisation et leurs conséquences

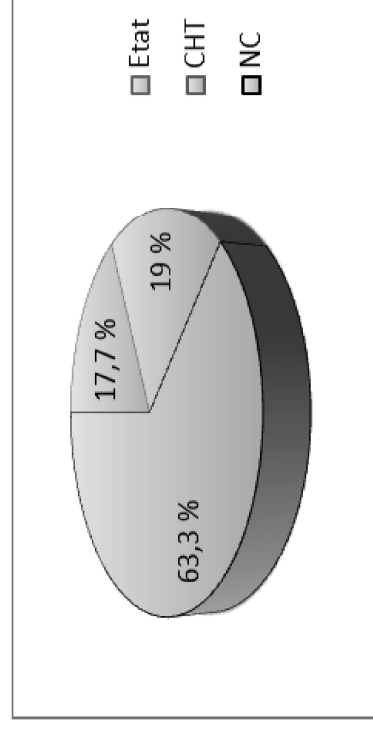
Le Médipôle sera ainsi situé au cœur du futur quartier de Dumbéa-sur-mer, au sein de la zone d'aménagement concerté. Il a fallu trouver un site suffisamment grand mais également proche du centre de l'agglomération. Le Médipôle est donc implanté à Koutio, dans la banlieue de Nouméa, sur le squat dit de « la Quarantaine », situé près du péage. Il a fallu reloger une cinquantaine de familles qui ont été prises en charge par différents partenaires : la mission Résorption de l'habitat insalubre (RHI) de la Province Sud, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Dumbéa, les organismes de logements sociaux (le FSH, la SIC, la SEM Agglo). C'est en 2010 que le maire de Dumbéa a pu enfin signer le permis de construire.

D'après l'ASS-NC (Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie),
<http://www.ass.nc>.

Document 3 : Le chantier du Médipôle en chiffres

- ✓ 240 000 m³ environ de déblai
- ✓ 125 000 m³ de remblai
- ✓ 90 000 m² de surface bâtie
- ✓ 45 000 m³ de béton
- ✓ 15 000 tonnes de ciment
- ✓ 30 000 m² de toiture métallique et 3 150 tonnes d'armatures
- ✓ 28 km de réseaux de plomberie
- ✓ 50 km de fluides médicaux
- ✓ 4 années de travaux
- ✓ 50 milliards de Fcfp de coût de construction

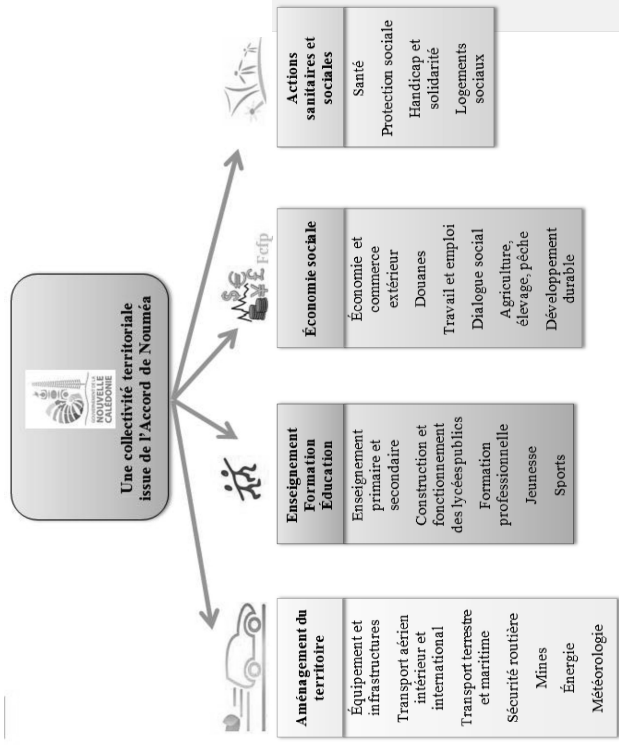
Document 4 : Les acteurs qui financent le projet



Le budget prévisionnel de 2010 prévoyait 44 milliards de Fcfp investis. Mais ce budget a été revu à la hausse en 2012 pour atteindre 50 milliards de Fcfp (baisse de l'euro et augmentation des matières premières importées).

Source : Site du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, www.gouv.nc

Document 5 : Exemples de pôles de compétences du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en 2012



Document 6 : Le Médipôle, un projet au service du développement sanitaire de la Nouvelle-Calédonie

Le Médipôle sera le premier ouvrage aux normes sismiques. Il doit regrouper en un seul endroit les activités des quatre sites actuels du CHT¹ dans des bâtiments d'une surface globale de 90 000 m² sur 15 hectares de terrain. Un centre d'hospitalisation de 650 lits environ, répartis en 3 pôles mais aussi un plateau technique de douze salles d'opérations, un centre de la logistique et du matériel, les laboratoires du CHT, l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie, un nouveau pôle de radiothérapie, et enfin un hôtel hospitalier pour les patients venus du Nord ou des îles Loyauté. Au final, l'ensemble devra être capable de traiter à l'année 60 000 passages aux urgences, 300 000 consultations et 40 000 hospitalisations, demandant 400 personnels supplémentaires, dont 300 hors médecins, et donc un effort particulier en matière de formation. Le Médipôle devrait ouvrir ses portes janvier 2016 sur un site unique aux portes du Grand Nouméa afin d'offrir une meilleure accessibilité à l'ensemble des Calédoniens.

¹CHT : Centre hospitalier territorial

D'après le reportage télévisé de Dave Wahéo-Hnasson et de Michel Bouilliez de NC1ère, 24 juillet 2012, site de NC1ère, www.nouvelcaledonie.la1ere.fr
 Lien web (durée 1'58) : http://nouvelcaledonie.la1ere.fr/infos/actualites/sante-medipole-de-koutio_101847.html

Document 7 : Une perspective économique pour le territoire durant les 5 ans de travaux

Ce projet qui s'élève à près de 50 milliards de Fcfp est l'un des plus gros investissements de la Nouvelle-Calédonie pour les 10 ans à venir. Il s'agit aussi d'un projet d'envergure nationale – l'un des plus gros chantiers de construction hospitalière de France. Les travaux de construction ont démarré en 2012 pour s'achever fin 2015. La quasi-totalité du gros œuvre et une partie du second œuvre sera réalisée par des entreprises locales. Au total, l'édification du bâtiment principal du Médipôle devrait mobiliser entre 600 et 700 personnes au plus fort du chantier. La Nouvelle-Calédonie, maître d'ouvrage de ce vaste chantier, exige de l'un de ses principaux partenaires, le groupe Vinci Construction France, que priorité soit donnée à l'emploi local.

Sources : AFD (Agence française pour le développement), *CCI Infos* n°207, août 2012.